

Arrêté portant nomination

Christine CHAUVIN BLOTTIAUX

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand – Mme DUPONT (Virginie) ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2025 du Recteur de région académique Bretagne portant nomination d'un administrateur provisoire à l'université Bretagne Sud – M. GENTRIC (Michel) ;

Vu la charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants approuvée par le conseil d'administration restreint du 25 juin 2024 ;

Considérant que dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027 lancé par la Commission européenne, l'université Bretagne Sud a rejoint, en juin 2024, le cercle des grandes alliances « Universités Européennes ». Nommée EMERGE, cette alliance comprend au total 9 universités ; ce partenariat a pour ambition de créer un campus Européen autour d'une caractéristique commune aux 9 universités ;

Considérant que dans ce cadre, l'UBS a des engagements contractuels à respecter vis-à-vis de ses partenaires européens et vis-à-vis des financeurs (la commission européenne et le ministère), qu'elle est représentée dans des instances de l'alliance et qu'elle est cheffe de file sur certaines tâches à accomplir ;

Considérant que la représentation de l'UBS était confiée jusqu'à présent à Christine CHAUVIN BLOTTIAUX en sa qualité de vice-présidente Alliance Universités Européennes EMERGE, que son mandat a pris fin avec la nomination de Virginie DUPONT en qualité de rectrice et qu'il serait préjudiciable pour l'UBS que l'établissement ne soit plus représenté au sein de l'alliance durant la période de l'administration provisoire ;

Arrête

Article 1. Madame Christine CHAUVIN BLOTTIAUX, professeure d'université est nommée chargée de mission à compter du 27 mars 2025.



Elle est chargée d'assurer le suivi du projet EMERGE ainsi que la représentation de l'université durant la période d'administration provisoire.

Article 2. Ses fonctions prennent fin le jour de l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente de l'université.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Michel GENTRIC

